

L'an **DEUX MILLE HUIT le VINGT NEUF SEPTEMBRE à 20 h30**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 septembre 2008.

**PRESENTS** : J. ANCEY, C. ARGOUD, S. BAFFERT, S. BRUN, J-C. CARTANNAZ, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER et M. VIRARD.

**EXCUSE** : J-C. RECEVEUR.

**ABSENT** : B.COTTAVE.

**POUVOIR** : J-C. RECEVEUR à Y. GUERPILLON

**Secrétaire de séance** : Stéphane BAFFERT

### **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 juillet :**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28/07/2008.

En ce qui concerne le point 12 : tournée des chapiteaux de l'Isère, le Conseil est informé que le SIVG a décidé de prendre le relais de la Communauté de Communes, en conséquence la commune de Saint Pierre de Chartreuse est invitée à prendre contact avec le SIVG pour l'informer de sa candidature.

### **2- COMMISSION URBANISME :**

Yves Guerpillon, Président de la commission, informe le conseil que 2 réunions de la commission urbanisme ont eu lieu depuis le conseil municipal de juillet : le 28/08 et le 19/09.

Il présente au Conseil les dossiers étudiés lors de ces deux réunions.

Certains dossiers nécessitent des observations particulières :

- Recours de F Diederichs contre le permis Boiron :

La DDE a répondu que ce permis aurait dû passer en système dérogoire, or cela n'a pas été fait. L'architecte PH Mazan suggère de déplacer la construction en se mettant dans la limite des 50 m.

- Préau St Hugues :

Des précisions concernant les évacuations ont été demandées par le SDIS, ainsi que la largeur des portes pour accès handicapés. Les membres du Conseil Municipal recommandent de tenir les portes fermées à clé.

- crèche :

Une modification de la répartition bois-mur pour parement est à l'étude.

- permis Botta :

Un courrier a été adressé à Monsieur Botta suite à sa demande de pose de volets roulants car sur ce bâtiment il n'y a pas d'impossibilité technique, et de plus il s'agit d'une construction neuve. De plus Monsieur Botta a été invité à déposer une demande de permis modificatif car il a construit 6 logements au lieu des 4 prévus dans le permis qui a été accordé.

- dossier Gérondeau

Un courrier et un procès-verbal ont été adressés au propriétaire (route de Perquelin) en effet le garage enterré ainsi que le mazot ne sont pas conformes au permis de construire.

Les élus sont invités à signaler au Président de la commission toutes les anomalies qu'ils constatent afin d'envoyer les courriers nécessaires aux contrevenants.

### **- 3 COMPTES RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :**

- FORET :

Le produit de la vente des coupes a été un peu supérieur au montant attendu.

Route forestière de la Coche : des travaux sont nécessaires. Monsieur Thievenaz a accepté de prendre à sa charge 50 % des travaux de réfection dès lors que la commune prendrait en charge les 50 autres pourcent. L'association des propriétaires a décidé de créer en 2009 un chemin de tirage pour la somme de 2400 €, une subvention de 80 % devrait être accordée pour réaliser ce projet qui dépend du budget forestier. C'est l'entreprise Comte, la moins-disante et également la plus compétente, qui a été retenue par l'association.

- COMITE DE SUIVI CHARTE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Deux réunions ont eu lieu pour les deux premiers plans d'action.

En ce qui concerne l'urbanisme, il est nécessaire de prévoir une réunion en novembre avec l'ensemble de la commission urbanisme, le Parc, le cabinet d'étude du PLU.

La réunion sur le plan action n°2 « préserver les espaces naturels » aura lieu mercredi soir. Deux actions principales seront engagées : la photothermie et le bilan CO2 de la commune.

**- COMMISSION SOCIALE :**

Une formation « premier secours » sur 2 jours est organisée par la Croix Rouge avec le personnel des différents services de la commune : piscine, école, etc, ainsi que l'ADMR. Elle se déroulera dans le local des sapeurs-pompiers qui est mis à disposition.

**- COMMISSION SCOLAIRE :**

La rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'école accueille 117 enfants et 6 enseignants. Le personnel extérieur est composé de 5 employées communales et 2 personnes employées par l'association Curieux de Nature.

En ce qui concerne le transport scolaire, il n'y a rien de particulier à signaler, si ce n'est qu'un car de 9 places sera mis en place sur le trajet des Guillets qui ne nécessite pas un véhicule plus grand, cela évitera d'avoir à engager un accompagnateur. Quant au trajet de Mollard-Bellet, le véhicule mis en place est à l'inverse trop petit, et un car de 15 places sera fourni.

Cantine : 2 services sont organisés car environ 46 enfants sont inscrits.

Skis scolaire : une demande de l'Ecole pour que le ski scolaire des petits ait lieu aux Egaux a été déposée, mais il faut voir avec le SIVU les jours d'ouverture de la station, et il faudra également régler le problème du transport des enfants.

Travaux : le préau est hors d'eau. La couverture sera faite pendant les vacances de la Toussaint. Les travaux demandés par les enseignants ont été réalisés à 80 % par les employés communaux, et seront terminés également pendant les vacances de Toussaint. Il est également prévu de terminer les travaux de la 5<sup>ème</sup> classe ainsi que la reprise des malfaçons.

**- SITE INTERNET :**

L'adresse a été débloquée. Sylvain Guilmin est en train de travailler sur le projet. Le site s'appellera « saintpierredechartreuse.fr ».

**- PARCOURS ACCROBATIQUE EN FORET :**

Malgré le mauvais temps on a pu enregistrer une hausse de 12% de la fréquentation par rapport à l'année dernière. Le Chiffre d'affaire à quant à lui augmenté de 7 %

Le Parcours a fermé le week-end dernier. Des travaux de maintenance sont prévus cet automne pour une utilisation hivernale si la neige venait à manquer. D'autre part une nouvelle signalisation est en cours d'étude.

**- MARCHE HEBDOMADAIRE :**

Une réflexion est actuellement en cours sur la modification de l'emplacement et sur le règlement intérieur. La commission travaille sur le dossier avec l'objectif d'être opérationnel dès le printemps.

**- SIVG :**

La station de traitement des boues est bientôt terminée. Le ramassage sera organisé dès 2009.

**- PAJ :**

La fête du PAJ pour fêter le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la structure aura lieu les 7-8 et 9 novembre à Saint Laurent du Pont.

**4- RELEVÉ DE DECISIONS BUDGETAIRES DU MAIRE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal des commandes qui ont été passées dans le cadre de sa délégation :

Budget	Objet	Entreprise	Prévisions budgétaires.	Montant		Date de la signature et observations.
				HT	TTC	
COM Op.024	WC Egaux	GERENTE MOLLARD	10 000.00	665.00 1 106.00	795.34 1 322.78	Commandes passées le 09/09/2008
COM Op.025	Etrave	SICOMETAL	15 500.00	12 000.00	14 352.00	Commande passée le 08/07/2008
FOR Op.F58	Etude géotechnique	ALP INGE	105 000.00	2 822.00	3 375.11	Commande passée le 09/09/2008

## 5-Projet de diversification de l'offre touristique de la station de St Pierre de Chartreuse-Le Planolet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de diversification des activités de la station St Pierre de Chartreuse-Le Planolet sur le site de la Combe de l'Ours afin de renforcer encore davantage l'attractivité et le rayonnement touristique du territoire.

Ces aménagements se déclinent en plusieurs modules :

- Développement de l'activité VTT de Descente : projet sur 5 ans avec investissements chaque année
- Parcours d'orientation
- Sentier de Découverte Nature de la Combe de L'Ours
- Sentier de Découverte des Essarts
- Sentier de Découverte de La Scia
- Valorisation d'espaces détente et de repos (bancs, tables de pique-nique, points d'eau...)
- Mise en place d'outils de communication et de promotion

L'élaboration de ce projet, qui nécessite l'implication d'autres acteurs économiques comme le Parc naturel régional de Chartreuse, l'Office National des Forêts et les professionnels du tourisme locaux, ne peut être assumée financièrement par la seule commune de St Pierre de Chartreuse. En effet le montant des dépenses s'élève à 235 410,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE ce projet pour un montant total HT de 235 410,00 €

- SOLLICITE l'attribution de subventions auprès de :

- La Direction territoriale Voironnais Chartreuse du Conseil général de l'Isère (au titre de la ligne « requalification de site, aide à la requalification et au développement des sites touristiques à fort potentiel nécessitant un programme global d'investissements ») : 94 164,00 €
- La Région (financement CDRA) : 47 082,00 €
- La Communauté de Communes Chartreuse Guiers : 23 541,00 €
- La Communauté de Communes des Entremonts : 23 541,00 €

## 6-MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT PLURIANNUEL A TROIS ANS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un plan de développement pluriannuel à trois ans de la commune afin de déterminer les cohérences de fonctionnement du village autour des principaux pôles d'attractivité pour un développement harmonieux et équilibré, innovant et durable de Saint Pierre de Chartreuse.

L'élaboration de ce projet ne peut être assumée financièrement par la seule commune de St Pierre de Chartreuse. En effet le montant des dépenses s'élève à 140 000,00 € HT pour l'année 2009.

Le Maire soumet à l'approbation du CM le plan de financement ainsi établi pour cette opération :

DEPENSES H.T. :

RECETTES : HT :

Etudes préalables	35 000,00 €	<u>Subvention sollicitée :</u>	
Etudes prévisionnelles	45 000,00 €	- Conseil général de l'Isère :	112 000,00 €
Etudes pré-opérationnelles	60 000,00 €	- autofinancement communal :	28 000,00 €
	-----		-----
TOTAL :	140 000,00 €	TOTAL :	140 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement tel qu'il lui a été présenté

- DECIDE de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Direction territoriale Voironnais Chartreuse du Conseil général de l'Isère d'un montant de 112 000,00 € pour l'année 2009.

## 7-TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme de réfection de la voirie avec reprofilage à la niveleuse et la réalisation d'un enduit monocouche double gravillonnage, suite à la réalisation en 2007 et 2008 de l'assainissement collectif dans le secteur Mollard-Bellet/Gontière.

Le montant de ces travaux s'élève à 109 296.66 € HT.

Il soumet à l'approbation du CM le plan de financement ainsi établi pour cette opération :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Fourniture, transport et mise en œuvre de BBSG 0/10 pour reprofilage à la niveleuse	69 255.00 €		
Réalisation d'une couche d'accrochage à l'émulsion de bitume ER 65%	4 812.50 €	CG 38 (30%)	32 789.00 €
Réalisation d'un enduit monocouche double gravillonnage avec gravette 10/14 et 4/6	28 393.75 €	Autofinancement	76 507.66 €
Divers et imprévus (7%)	6 835.41 €		
<b>TOTAL</b>	<b>109 296.66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>109 296.66 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement tel qu'il lui a été présenté
- DECIDE de solliciter l'aide du Conseil Général de l'Isère par le biais d'une subvention de 30% du montant HT de cette opération, soit 32 789.00 €.

#### **8- ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES DES HAMEAUX LA COCHE – PAJONNIERE – LES PERRICHES – LE BATTOUR – LES ESSARTS.**

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'assainissement global d'assainissement du secteur Nord du territoire communal qui comprend de la collecte et du transit pour différents hameaux dont le regroupement géographique paraît logique et judicieux.

Le montant des travaux estimé par le bureau d'études NICOT se décline comme suit :

- Collecte :	271 550.78 € HT
- Transit :	533 947.93 € HT
Soit un total de	805 498.71 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet à 13 voix et une abstention et décide de solliciter l'aide du Conseil Général de l'Isère et, via ce dernier, celle de l'Agence de l'eau.

#### **9- RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE**

Le Maire expose au CM que le matériel informatique actuel de l'école est obsolète et souvent en panne. En effet les appareils ont en moyenne plus de 8 ans et fonctionnent sous Windows 98 ce qui ne permet pas d'imprimer avec l'imprimante qui a été acquise récemment.

En conséquence le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la Société Synesis dont le montant total HT s'élève à **10 735.00 euros**.

Il soumet également à l'approbation du CM le plan de financement ainsi établi pour cette opération :

DEPENSES H.T. :		RECETTES : HT :	
Devis Société Synesis	10 735.00 €	<u>Subventions sollicitées :</u>	
Réparation électrique	500.00 €	- DGE :	988.00 €
		- Département Isère :	3 000.00 €
		- Ministère Intérieur :	5 000.00 €
		- autofinancement communal :	2 247.00 €
			-----
<b>TOTAL :</b>	<b>11 235.00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>11 235.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder au renouvellement du parc informatique de l'école
- APPROUVE le plan de financement tel qu'il lui a été présenté

- DECIDE de solliciter :
  - l'aide du Ministère de l'Intérieur par le biais d'une subvention de 5000.00 €
  - l'aide du Conseil Général de l'Isère par le biais d'une subvention de 3 000.00 €,
  - l'aide de l'Etat par le biais de la DGE à hauteur de 988.00 €

### **10 – RECTIFICATION DM1 BUDGET COMMUNAL:**

Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 26 mai dernier décidant de la décision modificative budgétaire n° 1 sur le budget communal pour l'actualisation des frais d'étude pour la création d'un équipement polyvalent, et précise que par suite d'une erreur d'imputation il y a lieu de rectifier cette délibération. En effet la recette concernant la subvention a été imputée sur l'opération 092 (réhabilitation du bât le Grand-Som) au lieu de l'opération 093 (création d'un équipement polyvalent).

Le Conseil à l'unanimité approuve cette modification.

### **11- DECISION COMPLEMENTAIRE POUR P.V.R. :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 juillet dernier décidant d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme, et informe le Conseil de la possibilité d'exonérer partiellement ou totalement les constructions de logements sociaux.

Le Conseil Municipal ne considérant pas que cette mesure soit nécessaire à l'heure actuelle décide de ne pas instaurer cette exonération.

### **12 –ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des produits irrécouvrables établi par la trésorerie de Saint Laurent du Pont pour la somme de 280.00 euros, cette somme étant inférieure au seuil des poursuites.

Le Conseil Municipal après délibération décide d'admettre en non valeur la somme sus-indiquée.

### **13- IMPOTS DIRECTS LOCAUX :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'information de la Direction Générale des finances publiques qui donne la possibilité aux communes de modifier certaines modalités d'établissements des impôts directs locaux en instaurant ou en supprimant divers abattements et/ou exonérations, et lui communique la liste des délibérations actuellement applicables sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de tous les éléments présentés, et après en avoir débattu ne souhaitant pas modifier la situation actuelle et désirant reconduire ces modalités en 2009, aucune délibération n'est à prendre.

### **14- PROJET D'ADHESION A L'EPFL de LA REGION GRENOBLOISE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité d'adhérer à l'EPFL.RG. Cet organisme a pour objet de réaliser pour le compte des communes toute acquisition en vue de constitution de réserves foncières n pour l'organisation d'opérations d'aménagements. Cela permet aux collectivités de réaliser des acquisitions pour lesquelles elles n'ont pas les moyens financiers nécessaires. (exemple acquisition du centre du Grand Som).

Cet organisme est l'équivalent de la SAFER pour les terrains agricoles.

Le Maire présente aux élus le contexte et le fonctionnement de cette instance, et engage le Conseil Municipal à réfléchir sur cette opportunité :

C'est un outil de maîtrise du foncier, intéressant au niveau du PLU.

Le coût du portage des opérations est de 1% , sa durée est de quatre ans. Les intérêts sont versés in fine, au moment de la réalisation de l'opération.

Plusieurs volets thématiques sont instaurés. Les moyens de financement sont l'instauration d'une Taxe Spéciale d'Equipement (la TSE) prélevée sur les quatre taxes, et qui est plafonnée à 20 euros par habitant et par an. Les Communes du Sappey-en-Chartreuse et de Saint-Théoffrey (en Mathésine) sont déjà adhérentes.

Des simulations financières seront transmises prochainement en Mairie. Il sera demandé au Directeur de cet établissement d'intervenir devant les élus pour leur apporter des éléments complémentaires.

### **15- LOCATION APPARTEMENT DE LA DIAT A MONSIEUR Nicolas BILLET**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer l'appartement situé à la Diat, à titre précaire et révocable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour une année, à Monsieur Nicolas BILLET, moyennant un loyer fixé à la somme de 315.00 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette location, et autorise Monsieur le Maire à signer la concession s'y rapportant.

D'autre part, le Conseil Municipal décide également de faire exécuter les travaux nécessaires de tubage de la cheminée existante dans l'appartement afin que les locataires puissent se chauffer au bois en appoint du chauffage électrique.

### **16- AUTORISATION POUR RAMASSAGE DE CHAMPIGNONS**

Le Maire présente au Conseil Municipal le cahier des charges pour l'autorisation de ramassage des champignons en forêt communale établi entre la commune assistée de l'O.N.F et Mr BOLUDA NADAL.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les termes de ce cahier des charges et autorise le Maire à le signer.

### **17- GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES :**

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer un emploi en contrat à durée déterminée pour un temps non complet, pour trier, classer et gérer les archives.

Le Conseil Municipal après un débat, il s'avère que les locaux ne sont pas adaptés actuellement, le travail ne serait pas efficace, il est trop tôt pour créer un tel emploi : il faut d'abord engager une réflexion sur l'aménagement des locaux.

Par contre un CCD jusqu'au mois de juin sera proposé à Isabelle Mollaret pour 17 h30 hebdomadaire annualisé au service scolaire. Pendant les vacances scolaires elle pourra commencer à faire du tri afin d'évacuer tous les documents qui ne sont pas à conserver, selon la formation qu'elle a suivie à ce sujet.

### **18- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et considérant les besoins de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, à temps incomplet soit 21 heures hebdomadaires, à compter du 1er novembre 2008.

### **19- VERSEMENT d'UNE INDEMNITE A Caroline CLOITRE, STAGIAIRE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une indemnité de 150.00 € (cent cinquante Euros) à Mademoiselle Caroline CLOITRE, qui a effectué un stage non rémunéré au service administratif de la Mairie, dans le cadre de sa formation scolaire, du 02 au 21 juin 2008.

### **20-21 AFFAIRE CACH :**

Yves Guerpillon propose de déplacer la servitude de Monsieur Bavoux sur la canalisation plutôt que de désigner, comme conseillé par l'avocat de la commune, un bureau d'études pour proposer un circuit différent.

### **22- RAPPORT ACTIVITE DE LA CCCG - SERVICE DECHETS :**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel de la Communauté de Communes Chartreuse-guiers sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2007. Ce rapport n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus.

### **23- RAPPORT ACTIVITE DE LA CCCG- SERVICE GENERAL :**

Ce rapport retrace l'activité de la CCCG pour l'année 2007. Les délégués sont invités à intervenir. Aucune remarque particulière n'est émise par les élus concernant ce rapport.

## **24- CHARTE ENVIRONNEMENTALE POUR LA PROMOTION DU BOIS.**

Le Maire présente au Conseil Municipal « la charte des collectivités locales pour l'intégration des clauses sociales et environnementales dans la commande publique » qui a choisi la promotion du bois pour application n° 1, proposée par Créabois et soutenue par l'Association des Communes Forestières de l'Isère. Il soumet à l'approbation du Conseil la délibération cadre par laquelle la commune signifie son engagement à cette initiative.

Après avoir pris connaissance de ces différents éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette charte ainsi que la délibération cadre présentée.

## **25a- OPERATION D'AMELIORATION PASTORALE : ADOPTION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE.**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention d'assistance technique de la fédération des Alpes de l'Isère pour l'opération d'amélioration pastorale suivante :

Construction d'un chalet à La Combe de l'Ours, adduction d'eau, passages de clôture et débroussaillage à la Scia  
- Budget CR 2008 -

Le montant de la rémunération de l'assistance technique de la Fédération des Alpes de l'Isère équivaut à 8% du montant total éligible subventionnable des travaux prévus dans l'A.P.S., soit 6 421.59 €.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le montant de cette assistance technique est inclus dans le montant de l'investissement ; à ce titre, cette prestation est subventionnée ; les justificatifs de la dépense seront donc joints à la demande de versement de la subvention.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette convention d'assistance technique.

## **25b – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA COUR DE L'ECOLE POUR LE SKI NORDIQUE CHARTROUSSIN :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition de la cour de récréation du groupe scolaire de Saint Hugues dans le cadre de l'organisation d'entraînements sportifs des jeunes du Club SKI NORDIQUE CHARTROUSSIN dont le siège social est en Mairie de Saint Christophe sur Guiers (Isère).

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve les termes de cette convention, et autorise monsieur le Maire à la signer.

## **25c- RENOUELEMENT ADHESSION A PEFC :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de 2004 décidant d'adhérer à PEFC pour la gestion de la forêt communale qui arrive à échéance au 31/12/2008.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion à PEFC pour les 5 ans à venir de 2009 à 2013, adopte le cahier des charges proposé et autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion des communes forestières adhérentes à la F.N.C.O.F.O.R. engagées dans la politique de la gestion forestière durable de P.E.F.C Rhône-Alpes, et de payer le montant de participation financière pour son adhésion, ainsi que la cotisation annuelle à la Fédération Nationale des communes Forestières.

## **25d- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DECLASSEMENT DE LIVRES et VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des livres que l'Association Pic Livre, qui gère la bibliothèque municipale, souhaite retirer du prêt de livres de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte, à l'unanimité, le déclassement des livres dont la liste est annexée à la présente délibération,
- Décide, à l'unanimité, d'encaisser le produit de la vente de ces livres fixé à 0.50 € l'unité pour les formats poche et 1.00 pour les grands formats, et en contre partie de verser à l'association Pic Livres une subvention d'un montant égal au produit de la vente.

**25e- PARC AUTOMOBILE :**

Il est nécessaire de prévoir le renouvellement du Parc automobile de la Commune rapidement en raison de sa vétusté. Ce dossier sera étudié lors la prochaine commission financière présidée par l'Adjoint aux Finances.

**Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, Monsieur le Maire lève la séance à 0 H 45.**